

**APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009
RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DES CRIMES DE
GENOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE, DES CRIMES DE
GUERRE ET DES FAITS DE RESISTANCE OU DES MOUVEMENTS
AYANT RESISTE AUX REGIMES QUI ONT SUSCITE CES CRIMES**

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Primaire / secondaire / supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 01/09/2012 au 30/09/2012

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : **30 septembre 2012**
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appels à projets / mémoire/ crimes de génocide / crimes de guerre / crimes contre l'humanité / faits et mouvements de résistance

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur ;
- A Madame la Ministre de l'Enseignement obligatoire ;
- A Monsieur le Ministre-Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement;
- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique ;
- A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Instituts Supérieurs d'Architecture, des Ecoles Supérieures des Arts ;
- Aux Pouvoirs Organisateur des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.

Pour information :

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre /
Administration :

Frédéric Delcor, Secrétaire général

Personnes de contact

Service ou Association : Cellule de coordination Démocratie ou barbarie

| Nom et prénom | Téléphone | Email |
|-----------------|--------------|-------------------------|
| Plumet Philippe | 02 690 83 52 | philippe.plumet@cfwb.be |
| Herode Michel | 02 690 83 54 | michel.herode@cfwb.be |

Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment¹, nous vous rappelons que, dans le cadre du décret du 13 mars 2009², la Fédération Wallonie-Bruxelles lance :

- un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages ;
- un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;
- un appel à projets en lien avec l'objet du décret à l'exclusion des projets visés par les deux appels à projets précités. Dans le cas de ce dernier appel, les projets éligibles peuvent revêtir des formes diverses (exposition, représentation théâtrale, production écrite ou audio-visuelle, activités de sensibilisation et d'information, etc.).

Ces appels à projets sont ouverts du **1^{er} septembre au 30 septembre 2012**.

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont recevables (art. 15 § 1^{er} du décret).

Un projet proposé par un établissement scolaire doit être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base, être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire.

Les textes de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre peuvent être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire : www.decretmemoire.cfwb.be ou obtenus sur demande.

Pour plus d'information :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Secrétariat général
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
dob@cfwb.be
02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

Le Secrétaire général,

Frédéric Delcor

¹ Circulaire n° 4019 du 04-06-2012.

² Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (Moniteur belge 3 avril 2009).

